

25 septembre 2008

Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

KORIAN (Euronext Paris)

- 1 - Par courrier du 24 septembre 2008, la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois Monroe (1) (30 boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg) a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le 17 septembre 2008, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société KORIAN et détenir individuellement, 1 650 000 actions KORIAN représentant autant de droits de vote, soit 5,96% du capital et des droits de vote de cette société (2).
- 2 - Par le même courrier, la société anonyme Batipart (3) (46 avenue Foch, 57000 Metz) a déclaré avoir franchi individuellement en baisse, le 17 septembre 2008, les seuils de 25% du capital et des droits de vote de la société KORIAN et détenir individuellement, 6 813 942 actions KORIAN représentant autant de droits de vote, soit 24,61% du capital et des droits de vote de cette société (2).
- 3 - Ces franchissements de seuils résultent du transfert d'actions KORIAN effectué par les sociétés Batipart SA et sa filiale BTP Transactions au profit de la société Monroe.

Le groupe Batipart n'a franchi aucun seuil et détient 8 998 207 actions KORIAN représentant autant de droits de vote, soit 32,50% du capital et des droits de vote de cette société (2), répartis de la manière suivante :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
Batipart SA (3)	6 813 942	24,61
Novae (1)	104 177	0,38
Proval (1)	430 088	1,55
Monroe (1)	1 650 000	5,96
Total Batipart	8 998 207	32,50

-
- (1) Contrôlée par Batipart SA.
 - (2) Sur la base d'un capital composé de 27 686 659 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
 - (3) Contrôlée par la société civile Charles Ruggieri.